

# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. Sous réserve de respecter les règles sanitaires

## Réouverture en vue pour les universités

**FERMÉES** depuis mars pour cause d'épidémie, universités et grandes écoles pourront de nouveau accueillir des étudiants à la rentrée de septembre, sous réserve de respecter les règles de distanciation strictes et, parfois, de porter un masque.

Dans une circulaire publiée hier, le ministère de l'Enseignement supérieur a dévoilé un nouveau protocole, « plus souple », qui doit permettre le retour des étudiants, contraints pendant plusieurs mois à suivre exclusivement leurs cours en ligne.

Après le déconfinement amorcé le 11 mai, écoles, collèges et lycées en France avaient peu à peu rouvert leurs portes mais les établissements du supérieur, dont les 74 universités, étaient restés fermés et guettaient fébrilement l'évolution de l'épidémie en vue de la rentrée de septembre.

### Mesures sanitaires

Alors que les cas de Covid-19 sont récemment repartis à la hausse en France, le ministère se montre prudent mais estime qu'une réouverture est aujourd'hui envisageable même s'il continue d'appeler à la « vigilance ».

Aux termes du nouveau protocole publié hier, le port du masque sera obligatoire dans les cas où les règles de distanciation - un mètre entre chaque étudiant ou un siège laissé vacant dans les espaces clos - ne pourront pas être respectées et, « en toutes circonstances », à l'intérieur des bibliothèques.

En dehors de ces situations, le ministère encourage « fortement » les étudiants à revêtir un masque, devenu obligatoire dans un nombre croissant de grandes villes en France.

« Eu égard à la permanence de la circulation du virus, le port du masque est, en tout état de cause, recommandé dans tous les espaces clos même quand la distanciation physique y est respectée ».

Selon la circulaire, les espaces clos devront par ailleurs être aérés « deux fois par jour » et la circulation des étudiants devra être régulée pour éviter les « regroupements et croisements trop importants ». La jauge des amphithéâtres devra ainsi « être adaptée ».

Dans cette optique, le ministère encourage les établissements à chercher « une plus grande amplitude horaire » pour l'ouverture de leurs locaux.

### Thèses à soutenir

Selon la circulaire, les soutenances de thèses devraient également retrouver leur « rythme normal » et les colloques universitaires pourront être organisés sous conditions.

« Nous travaillons main dans la main avec les établissements pour mettre en place à la rentrée des mesures qui protègent du virus les enseignants, les personnels et les étudiants tout en leur permettant de se retrouver en privilégiant autant que possible le présentiel », a commenté la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, citée dans un communiqué.

Ce protocole assoupli s'appliquera dans les établissements, campus, résidences et restaurants universitaires, mais pourra être remis en cause en cas de reprise de l'épidémie qui pourrait conduire à des « reconfinements localisés », avertit le ministère.



À Caen, les étudiants devraient retrouver leur campus à la rentrée, avec des aménagements à prévoir en raison de la crise sanitaire.